

POUR INFO



Document n° :

2ème Rallye du VAL DE BOUTONNE + VHC
25 -26 mars 2023
ASA Richelieu
Permis d'Organisation : 54 du 06/01/2023

NOTIFICATION n° 2 DE LA DIRECTION DE COURSE

A L'EQUIPAGE n° 58

CONCURRENT	HURTAUD KEVIN
LICENCE N°	325121

1er CONDUCTEUR	HURTAUD LENNY
LICENCE N°	339198

DECISION :

Pénalité de 10 secondes

MOTIF :

Départ ES 4 - Départ anticipé 1ère Infraction *1120*
Application Article : 7.5.8 Page 35 France Auto Rallye 2022

NOTIFIE AU CONCURRENT

Le Directeur de Course

Coopérative de Tonnay Bo Le : 26/03/2023
à : *17h20*

MARTY Patrice
Licence : 9699

ACCUSE DE RECEPTION :
Le soussigné certifie avoir été informé, au lieu, à la date et à l'heure indiqué ci-dessus, des décisions prises, ainsi que des motifs les justifiant.
Il certifie avoir été informé, des voies de recours.

Date :

Heure :

Le Concurrent

Le 1er Conducteur